



Mairie de Messimy-sur-Saône

Note de présentation brève et synthétique du budget 2021

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible en mairie sur demande, et sera également mise en ligne sur le site Internet de la commune.

En plus du budget communal, la commune de Messimy-sur-Saône gère un budget annexe Locaux commerciaux

Le cadre général du budget

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année N. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 09 avril 2021 par le conseil municipal, en respectant le principe de l'équilibre tant en fonctionnement, qu'en investissement et en dégagant des ressources suffisantes en fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements communaux. Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie durant les heures d'ouvertures au public.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux publics,
- d'essayer de poursuivre des investissements utiles et nécessaires pour la collectivité.

Le budget se structure autour des sections de fonctionnement et d'investissement. D'un côté, la gestion des entretiens et affaires courants (ou section de fonctionnement), incluant notamment la rémunération des agents de la commune ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Quant au budget annexe « Locaux commerciaux », il gère l'opération concernant les trois locaux commerciaux créés au centre village, avec son assujettissement à la TVA.

I- BUDGET PRINCIPAL

A.- La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

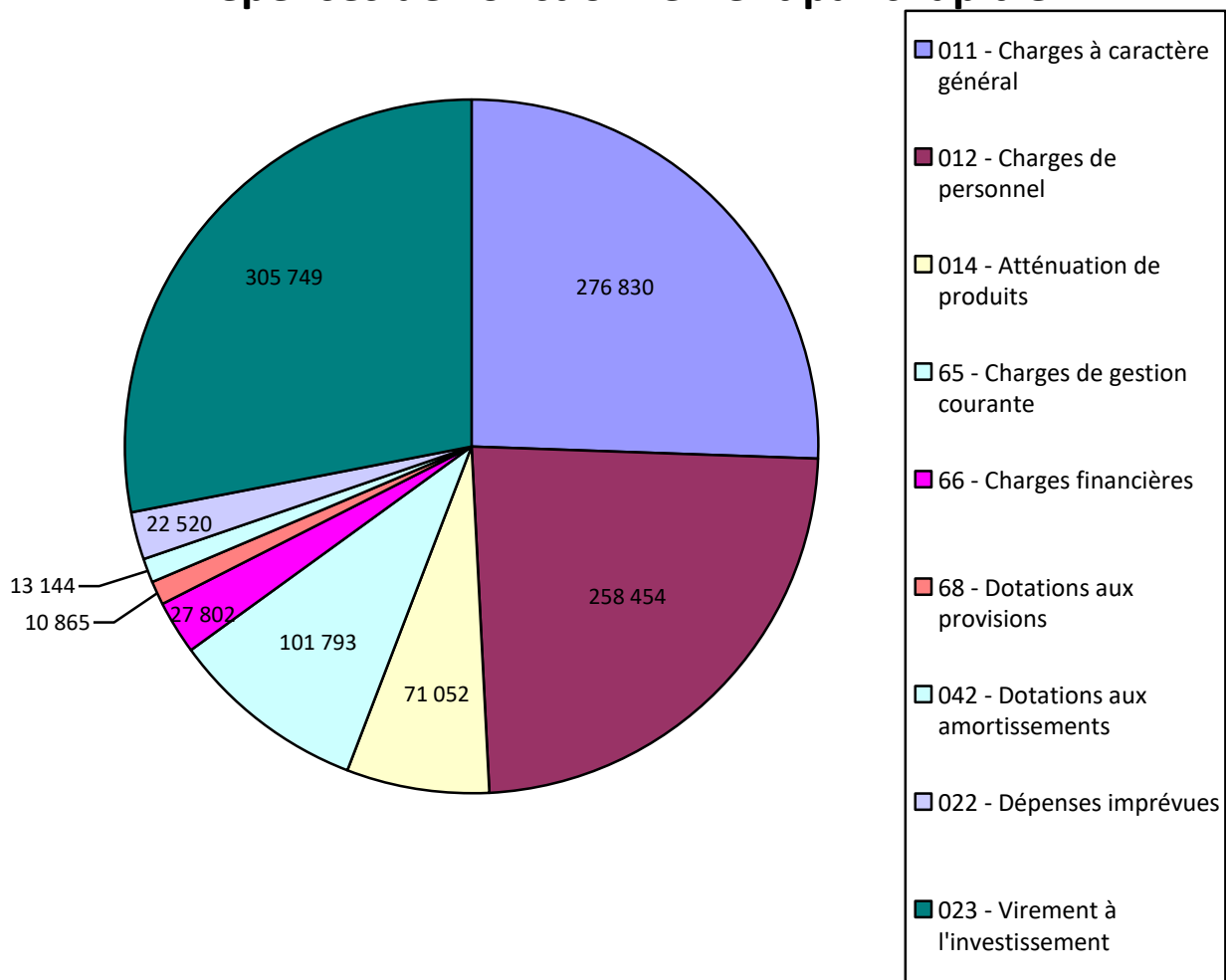
Pour la commune de Messimy-sur-Saône :

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 088 209 €, soit une hausse de 6,731 % du budget par rapport à celui de 2020 (1 019 579 €).

Les dépenses se décomposent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2020	BP 2021	Variation
011 - Charges à caractère général	258 226	276 830	18 604
012 - Charges de personnel	238 766	258 454	19 688
014 - Atténuations de produits	71 052	71 052	0
65 - Autres charges de gestion courante	104 308	101 793	-2 515
66 - Charges financières	30 576	27 802	-2 774
67 - Charges exceptionnelles	0	0	0
68 - Dotations aux provisions	16 000	10 865	-5 135
042 - Dotations aux amortissements	17 784	13 144	-4 640
022 - Dépenses imprévues	31 320	22 520	-8 800
023 - Virement à l'investissement	251 547	305 749	54 202
TOTAL	1 019 579	1 088 209	68 630

Dépenses de Fonctionnement par chapitre



Chapitre 011 – Dépenses à caractère général : elles connaissent une hausse pour presque atteindre leur niveau de 2019. Si les fluides connaissent peu de fluctuation, ce n'est pas le cas pour les fournitures et l'alimentation liée pour cette dernière à une fréquentation plus importante au restaurant scolaire. Une prévision plus haute est inscrite au niveau de l'entretien des bâtiments. Les frais d'études augmentent pour faire face à l'obligation liée à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Quelques autres postes sont en hausse (honoraires, publications, prestations de services, ...); alors que d'autres diminuent (frais d'actes et contentieux, frais de nettoyage des locaux, ...). La crise sanitaire a un impact sur l'acquisition des produits d'entretien et la réduction des dépenses en fêtes et cérémonies.

Chapitre 012 – Charges de personnel : une augmentation est prévue en raison d'une nouvelle réorganisation des postes, liée en partie au départ d'un agent, ainsi qu'un renfort à l'école (prévision d'une nouvelle ATSEM les après-midi) et au restaurant scolaire, à partir de la rentrée de septembre 2021. Au 1^{er} janvier 2021, le personnel de la commune est composé de huit titulaires, se répartissant en un agent de catégorie A à temps complet et de sept agents de catégorie C (un temps complet et six temps non complet). Concernant les agents non-titulaire, deux contractuels sont en service jusqu'aux vacances d'été dans le cadre du renfort décidé au restaurant scolaire en raison de la hausse des effectifs.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : une légère baisse due à la diminution des contributions et des subventions prévues en 2021. Quant aux postes liés aux indemnités des élus, ils continuent de croître par l'application sur une année entière des nouvelles indemnités d'élus et des règles de formation découlant de la loi engagement et proximité de décembre 2019.

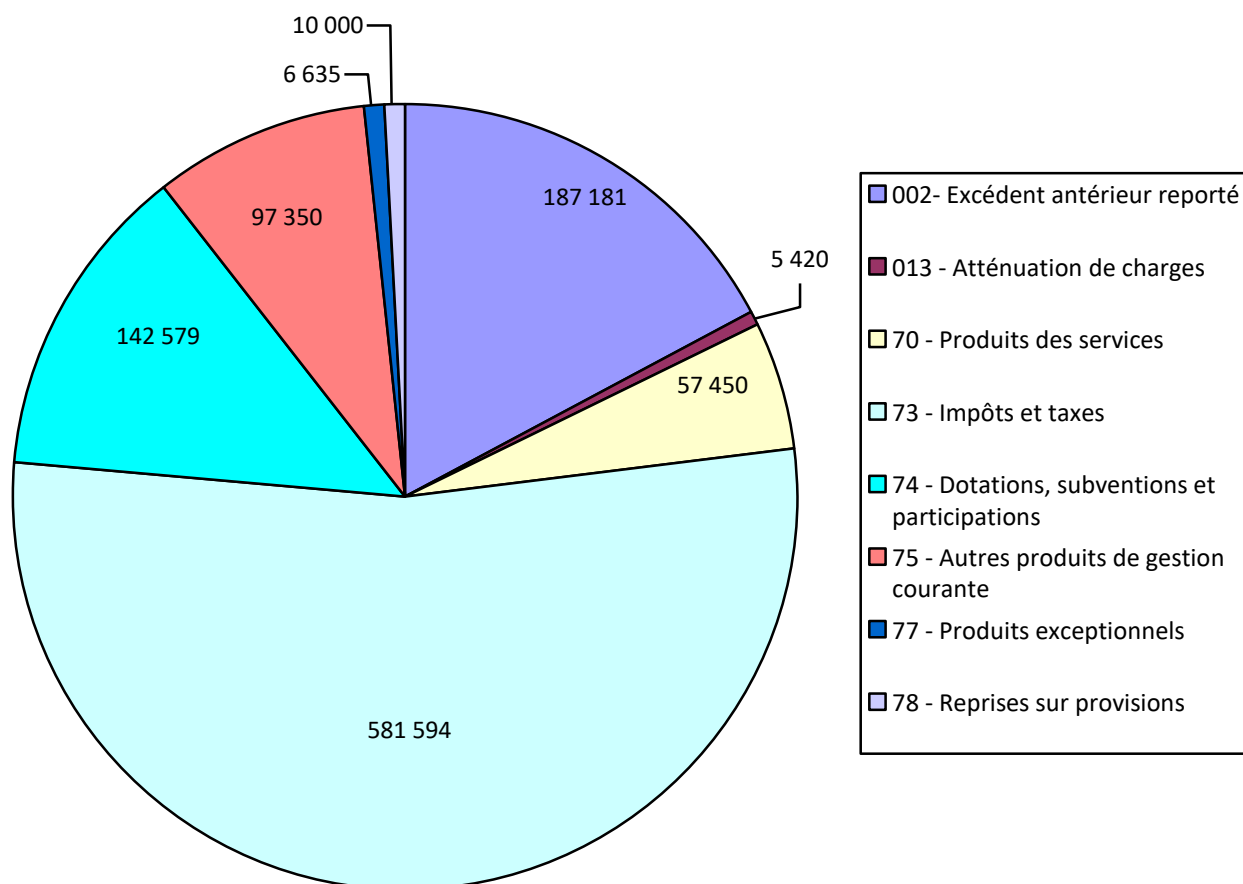
Chapitre 66 – Charges financières : les intérêts suivent le rythme normal des emprunts et donc diminuent, avec toujours la présence d'un taux variable à 0%.

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement couvre le capital des emprunts et permet de dégager pour l'investissement un autofinancement net de 262 522 €, en augmentation par rapport à celui prévu en 2020, permettant le financement d'une partie des travaux d'investissement.

Les recettes se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2020	BP 2021	Variation
002 - Excédent antérieur reporté	155 002	187 181	32 179
13 - Atténuation de charges	9 792	5 420	-4 372
70 - Produits des services	38 703	57 450	18 747
73 - Impôts et taxes	542 181	581 594	39 413
74 - Dotations, subventions et participations	162 820	142 579	-20 241
75 - Autres produits de gestion courante	99 188	97 350	-1 838
77 - Produits exceptionnels	7 093	6 635	-458
78 - Reprises sur provisions	4 800	10 000	5 200
TOTAL	1 019 579	1 088 209	68 630

Recettes de fonctionnement par chapitre



Chapitre 70 – Produits des services : correspondent aux recettes générées par la redevance périscolaire liée à la cantine, les concessions cimetières, les redevances d’occupation du domaine public, les versements de la communauté de communes (pour la zone artisanale) et les remboursements locatifs (TEOM), ...

Chapitre 73 – Impôts et taxes : cette année voit s’appliquer la réforme de la fiscalité initiée en 2018 dans le cadre de la suppression de la taxe d’habitation. Il en résulte un transfert du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements aux communes. De ce fait, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties s’élève à 27,17% (13,20 % taux 2020 de la commune + 13,97 % taux 2020 du département de l’Ain). Une hausse de la fiscalité, pour être en mesure de financer les projets communaux et répondre aux demandes diverses des administrés, a été votée pour 2021 de l’ordre de 4% portant le taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à 28,26 % et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 55,26 %. Le produit attendu de ces deux taxes s’élève à 330 187 €, auquel se rajoute 18 631 € (taxe d’habitation sur les locaux non affectés à la résidence principale), et 78 552 € au titre du coefficient correcteur instauré pour venir compenser les communes, représentant donc un montant total de 427 370 €. Ces ressources fiscales prévisionnelles représentent 73,48 % des recettes de ce chapitre et 39,27 % des recettes totales de la section de fonctionnement.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : la dotation forfaitaire (subvention Etat) est pratiquement stable, ainsi que la dotation de solidarité rurale. La dotation nationale de péréquation est laissée au même niveau en attendant sa notification officielle. La participation de la commune de Lurcy suit la progression du nombre d’enfant de cette commune fréquentant l’école de Messimy-

sur-Saône. La diminution de la prévision est principalement liée à l'absence de versement de la compensation d'exonération de taxe d'habitation, en raison de la réforme fiscale et de la suppression de la taxe d'habitation.

Chapitre 75 – Autres produits de gestions courantes : ce chapitre recense les loyers liés au patrimoine immobilier de la commune. La prévision est en diminution en raison des réductions du loyer des deux commerces (épicerie/bar/restaurant et bar/tabac) dans le cadre de la crise sanitaire, et l'absence de prévision pour la location de salle polyvalente.

B.- La section d'investissement

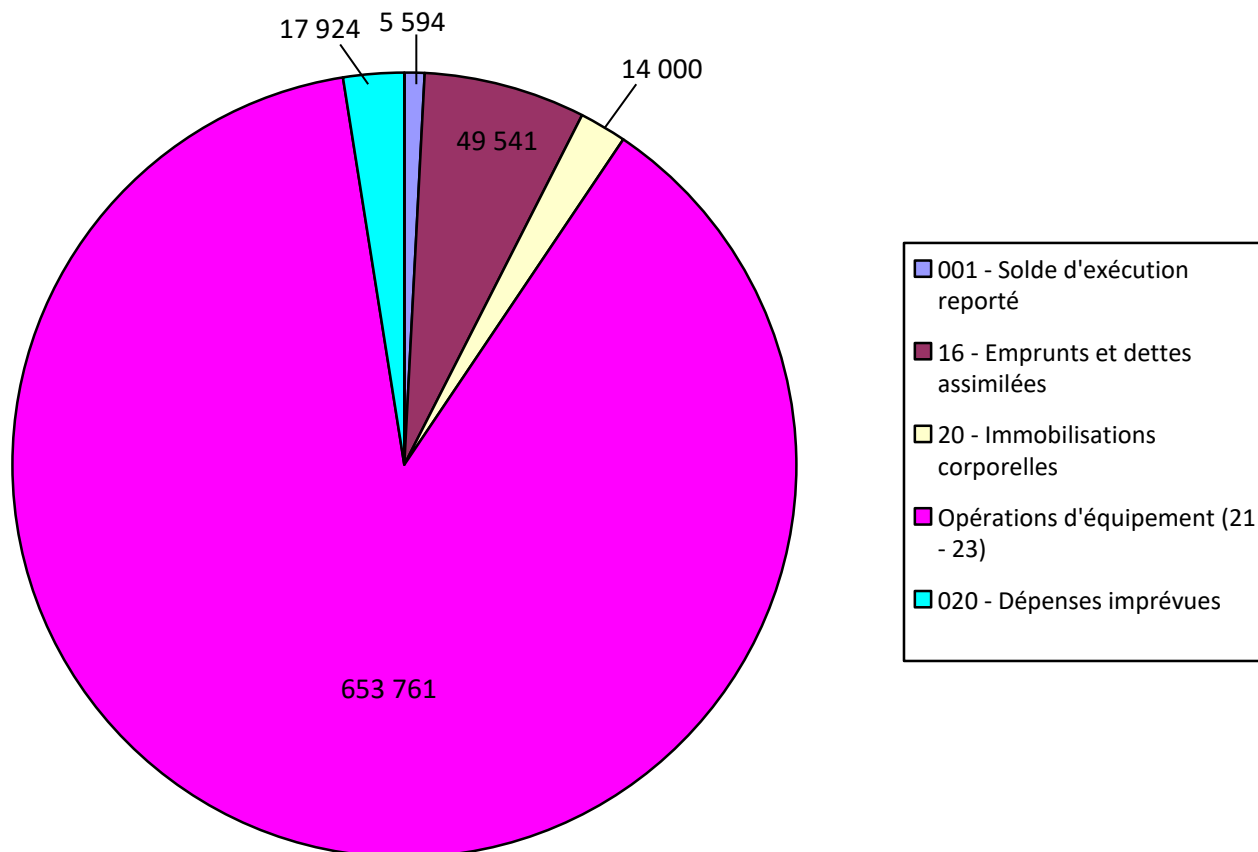
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Pour la commune de Messimy-sur-Saône, la section d'investissement s'équilibre à 740 820 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2020	BP 2021
001 – Solde d'exécution reporté		5 594
16 - Emprunts et dettes assimilées	68 040	49 541
20 - Immobilisations incorporelles	21 222	14 000
21- Immobilisations corporelles	16 934	
27 - Autres immobilisations financières	23 519	
Opérations d'équipement (21 - 23)	537 409	653 761
020 - Dépenses imprévues		17 924
45- Opération pour compte de tiers	26 002	
041- Opérations patrimoniales	6 480	
TOTAL	699 606	740 820

Dépenses d'investissement par chapitre



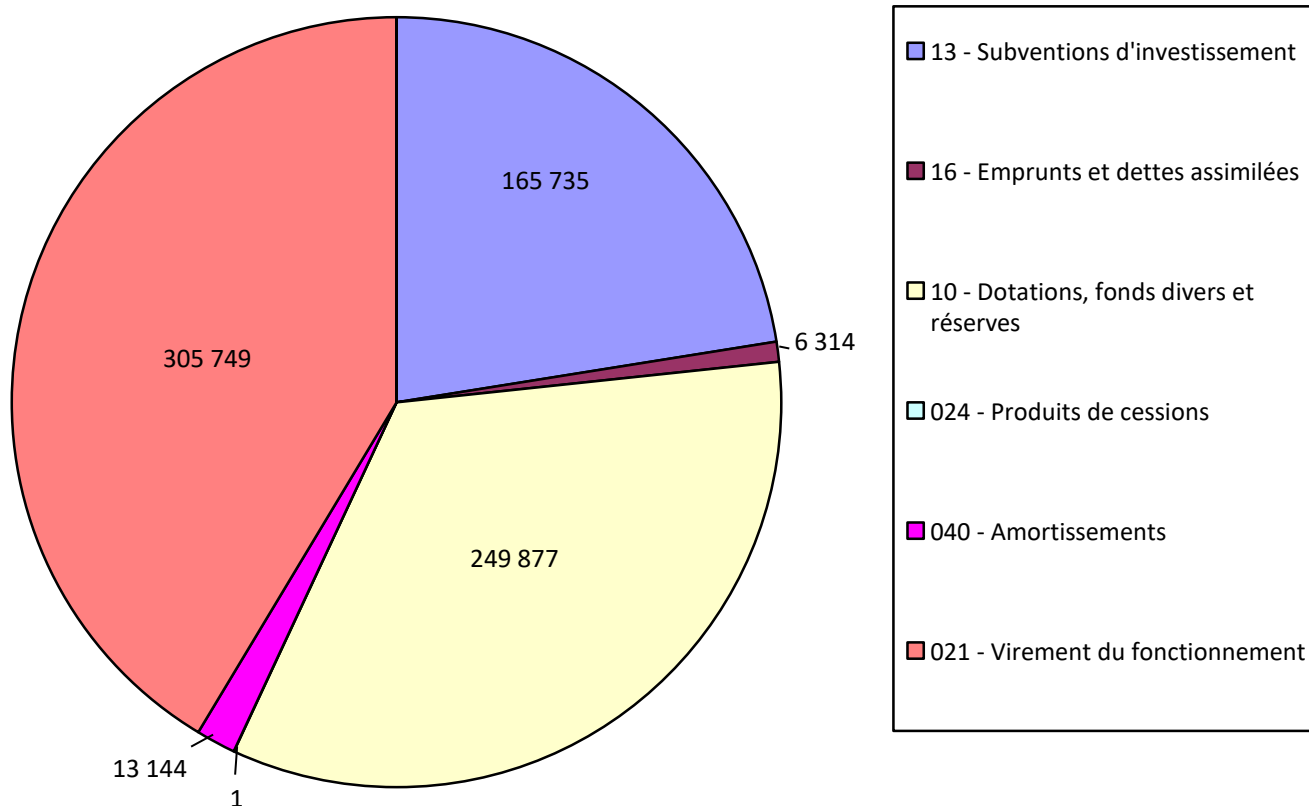
Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- le levé topographique et l'étude de faisabilité pour l'aménagement sécuritaire de la route de Saint-Trivier (6 000 €) ; le recours à un architecte en vue de disposer d'éléments dans le cadre de projet d'isolation de l'école et d'extension du restaurant scolaire (3 500 €) et le choix d'un bureau d'études pour un avant-projet du réseau d'eaux pluviales sur une partie du Bourg et l'opération cœur de village permettant de présenter un dossier de subvention au département (2 500 €),
- un logiciel pour la gestion du restaurant scolaire : 2 000 €
- l'acquisition de matériel de bureau et informatique (ordinateur portable restaurant scolaire, photocopieur de l'école, vidéoprojecteur et écran salle du conseil municipal), l'acquisition de mobilier (bac mobile albums pour la bibliothèque, tableaux triptyques blanc et vert, tables avec casiers et chaises à l'école) et autres (aspirateur pour l'école, visseuse/perceuse et disqueuse pour service technique, dix barrières amovibles, panneau d'affichage aux Ferrières et bac à sable à l'école) pour un montant total de 11 613 €,
- les travaux commandés en 2020 non réalisés et ceux effectués début 2021 concernant l'isolation des combles, le mitigeur douche au camping et l'éclairage de la Halle avec spot Led : 6 979 €
- la fermeture du préau de l'école : 18 045 €
- la pose de brise soleil orientable ou casquette solaire au niveau de la classe CE2/CM2 à l'école : 2 000 €
- l'installation d'un deuxième columbarium au cimetière : 7 997 €
- la séparation des eaux pluviales et des eaux usées dans la cour de l'immeuble du Bourg : 12 263 € (dont 7 475 € au titre des restes à réaliser)
- l'accessibilité des bâtiments communaux : solde du programme 2019 (église et salle de réunions au presbytère), programme 2020 (travaux au niveau des deux commerces : épicerie/bar/restaurant et bar/tabac) et le programme 2021 (bibliothèque, tennis, vestiaires foot et halle) pour un montant total de 93 970 €
- la vidéoprotection avec la remise aux normes du système et nouvelles caméras au niveau des deux carrefours de la RD 933, ainsi que de la salle polyvalente / camping : 19 298 €
- la mise en place d'une glissière de sécurité mixte bois/métal, au titre des aménagements sécuritaires, au niveau du chemin de la Rivière : 4 967 € (travaux réalisés début 2021 dans le cadre des restes à réaliser)
- la sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933 avec le solde d'assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, coordination sécurité et protection santé, marché de travaux avec imprévus et boîtes de branchement eaux pluviales : 465 973 €
- le reprofilage du chemin de Rongefer : 10 656 €

Les recettes sont :

CHAPITRE	BP + DM 2020	BP 2020
001- Solde d'exécution reporté	33 785	
13 - Subventions d'investissement	168 346	165 735
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 287	6 314
10 - Dotations, fonds divers et réserves	173 605	249 877
204 – Subventions d'équipement versées	10 000	
238 – Immobilisations en cours	5 769	
024 - Produits de cessions	1	1
040 – Amortissements	17 784	13 144
021 - Virement du fonctionnement	251 547	305 749
45- Opération pour compte de tiers	26 002	
041- Opérations patrimoniales	6 480	
TOTAL	699 606	740 820

Recettes d'investissements par chapitre



Les recettes sont constituées des subventions suivantes :

- subvention du Département de 14 400 € pour l'accessibilité des bâtiments communaux ; 151 335 € pour la sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933 se décomposant comme suit : 72 755 € de la Région ; 68 580 € du Département et 10 000 € de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (fonds de concours).

Elles sont complétées par la récupération de la TVA sur les travaux 2019 (13 904 €), des taxes d'aménagement (61 663 €) et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit cumulé d'investissement résultant des restes à réaliser (174 310 €).

C.- Autres données

La dette de la commune au 1^{er} janvier 2021 est de 612 324,89 €, avec une annuité pour cette année estimée à 70 914 € (présence d'un taux variable). La commune n'a plus emprunté depuis 2005 et ne possède aucun emprunt dit « toxique ». Tous ces emprunts sont classés A (taux fixe et taux variable simple).

La commune dispose d'une capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2021 de 2 ans et 3 mois (encours de la dette / épargne brut).

Les ratios ci-après permettent de situer la commune dans la moyenne de sa strate. Il est difficile d'en tirer des conclusions.

Ratios	Valeurs (2020)	Moyennes de la strate (2017)		
		Département	Région	National
Dépenses réelles de fonctionnement / population	529,07	567	618	605
Produit des impositions directes / population	313,21	282	305	299
Recettes réelles de fonctionnement / population	707,63	757	810	782
Dépenses d'équipement brut / population	154,52	282	331	286
En cours de la dette / population	487,52	731	757	606
Dotations forfaitaires / population	77,36	100	136	146

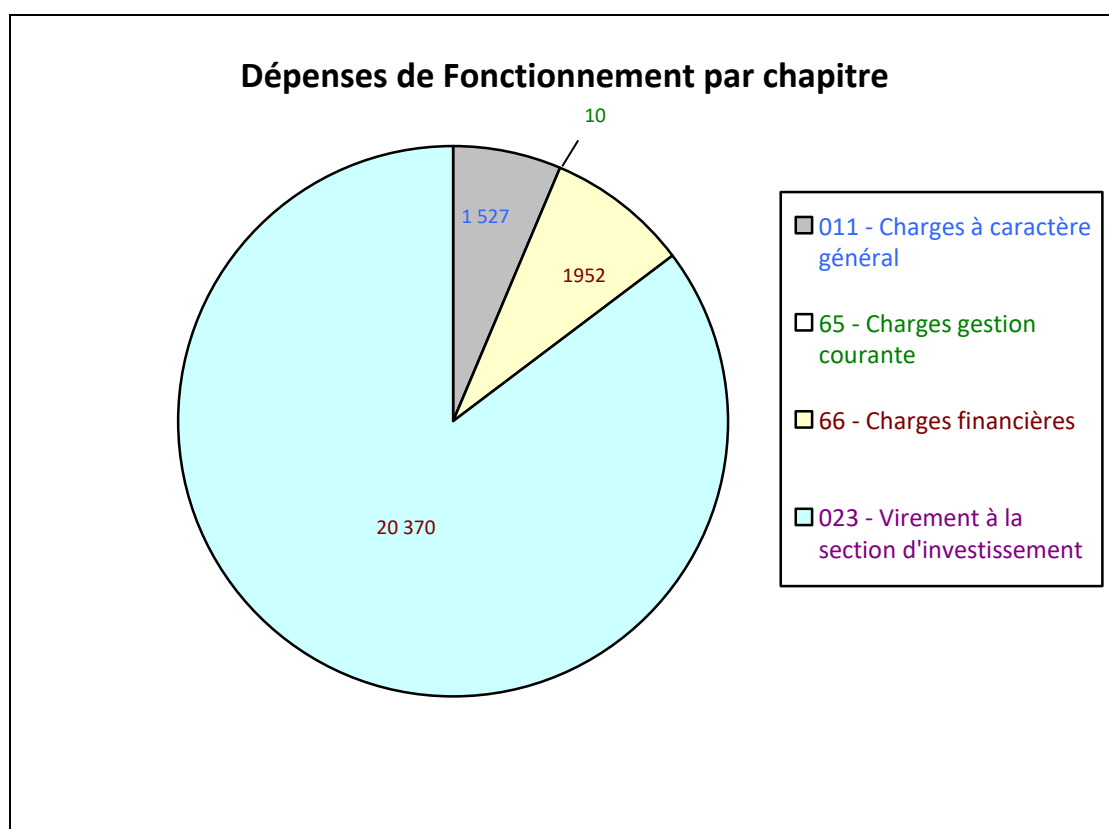
II- BUDGET ANNEXE « Locaux commerciaux »

Ce budget a été créé en 2018 pour gérer l'opération relative à la création de trois locaux commerciaux au centre village, avec son assujettissement à la TVA. Le budget 2021 a été voté hors taxes le 09 avril 2021.

A.- La section de fonctionnement

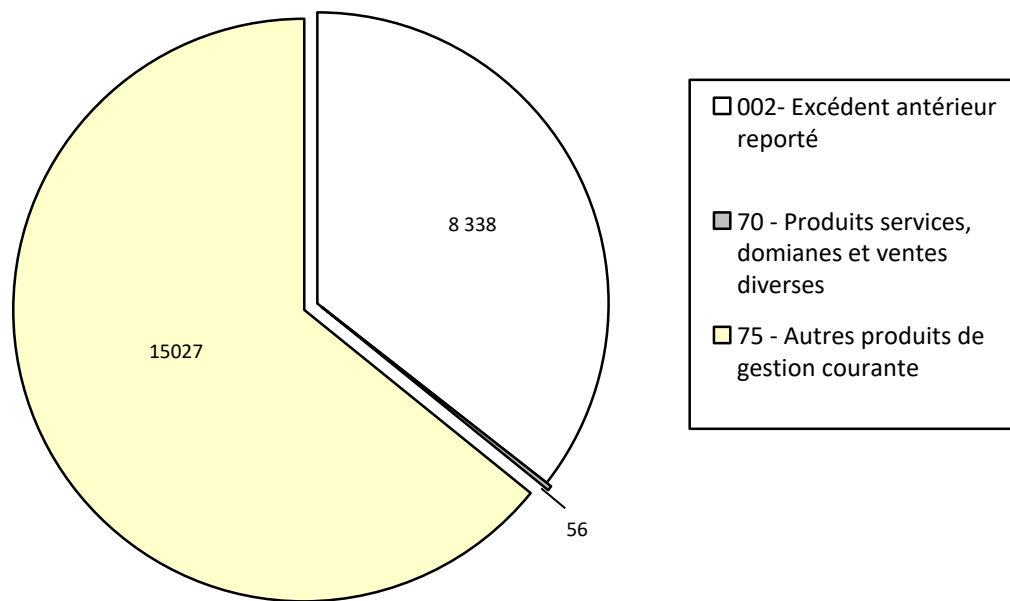
Le total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève à 23 690 €.

Les dépenses réelles se répartissent entre 1 358 € de charges à caractère général (5,73%), 10 € de charges de gestion courante (0,04%), 1 952 € de charges financières (8,24%) et le virement à la section d'investissement de 20 370 € (85,99%).



Les recettes comprennent le remboursement de la TEOM pour 56 € au niveau des produits et services (chapitre 70) ; à la location des trois locaux pendant l'année représentant la somme de 15 017 € et des autres produits de gestion courante pour 10 € (chapitre 75).

Recettes de fonctionnement par chapitre

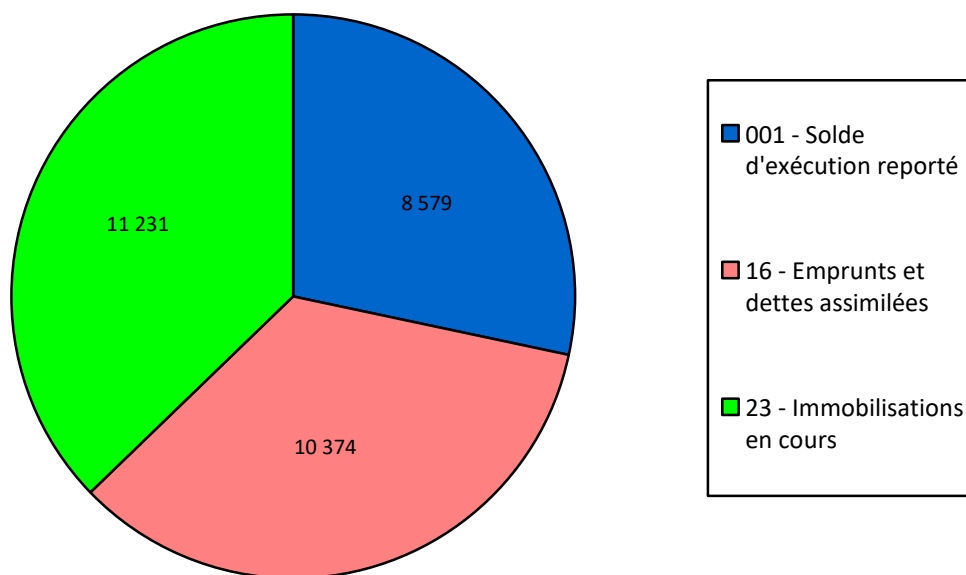


B.- La section d'investissement

Le total des dépenses et recettes d'investissement représente 30 184 €

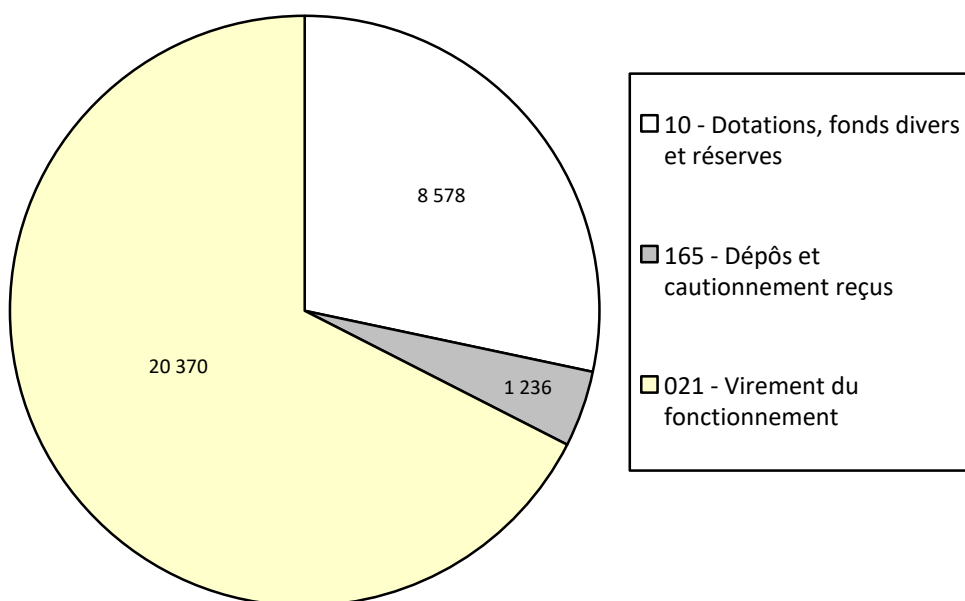
Outre le déficit reporté de l'exercice 2020 (8 579 €) et les emprunts et dettes assimilées (10 374 €), les dépenses de l'année 2021 portent sur une prévision sous forme de réserve pour les travaux futurs de la placette devant les locaux commerciaux (11 231 €).

Dépenses d'investissement par chapitre



Les recettes se répartissent entre 8 578 € d'affectation de l'excédent de fonctionnement en investissement (28,42 %), 1 236 € de dépôts et cautionnements reçus (4,09%), et de 20 370 € de virement de la section de fonctionnement (67,49%).

Recettes d'investissements par chapitre



C.- Autres données

La dette du budget annexe au 1^{er} janvier 2021 est de 130 095,25 € avec une annuité de 9 137,93 €. Celle-ci est couverte par le revenu des loyers des trois locaux commerciaux.